

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2026	Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-8 ;

Vu le projet de Règlement intérieur du Conseil Municipal annexé en pièce jointe ;

Considérant l'obligation réglementaire faite au Conseil Municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus, d'établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Considérant la date du 21 mars comme date d'installation du Conseil Municipal, tel qu'il en ressort des dernières élections municipales du 15 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal de Marolles-en-Brie, ci-annexé.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 9 avril 2026

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.